

Vie municipale, mémoire et convivialité au fil des saisons
Le bulletin de votre commune

Le Courrier de Luzancy

N°130 · ÉTÉ AUTOMNE 2026

ÉDITO DU MAIRE



Chères Luzancéennes, Chers Luzancéens,

La rentrée scolaire a sonné, et c'est toujours un moment charnière où nos rues s'animent du rire des enfants et du pas pressé des parents.

Cette rentrée a également mis en lumière la formidable vitalité de nos associations. Le succès de la fête de notre village avec un très beau feu d'artifice, des concerts avec des styles musicaux très différents, le passage du Triathlon du Pays de Brie, qui prouvent encore une fois à quel point les bénévoles sont « le cœur battant » de notre quotidien.

Au-delà de ces moments festifs, préserver notre cadre de vie exige de veiller à la sécurité et à la tranquillité de chacun. La vidéoprotection mise en place en ce mois d'octobre constitue un outil moderne qui vient en appui du travail des forces de l'ordre. Toutefois, la sécurité, c'est aussi l'affaire de tous, je remercie vivement les personnes qui ont participé à la réunion d'information sur la participation citoyenne animée par la gendarmerie, ainsi que toutes celles qui s'investissent déjà dans ce dispositif.

Côté travaux, l'aménagement de la rue de Messy est désormais terminé. Il permet aux piétons de circuler librement sur les trottoirs, grâce notamment à la matérialisation de places de stationnement. Nous constatons d'ores et déjà une diminution de la vitesse des automobilistes, favorisée par la nouvelle configuration de la chaussée.

Durant ces trois dernières années, c'est un travail d'une grande ampleur qui a été fait dans l'ancien cimetière, toutes les concessions identifiées ont été relevées, une partie importante du mur a été refaite. Ces travaux, indispensables à la préservation et à l'entretien de ce lieu de recueillement représentent un investissement entièrement à la charge de la commune, puisqu'ils ne peuvent bénéficier d'aucune subvention. D'où l'étalement de la dépense sur trois années.

Prochain gros chantier pour la commune, la construction de la cantine, la demande d'urbanisme a été acceptée le 29 octobre 2026, dossier à suivre ….

Si la pluie est enfin arrivée, nous avons dû faire face à plusieurs mois où se sont succédées des vagues de chaleur éprouvantes pour tous, petits et grands. Notre équipe municipale pleinement mobilisée a géré au mieux ces épisodes caniculaires avec les moyens qui sont les nôtres. Une vigilance toute particulière a été apportée envers les personnes les plus fragiles. L'école a été fermée et les personnes qui nous ont donné leur autorisation ont pu être contactées par téléphone, ou visitées par les élus et le secrétariat.

Même si nos actions ne sont pas toujours visibles, l'ensemble des élus est à votre écoute et toujours sur le terrain.

Avant de tous vous retrouver pour les vœux que nous organisons le samedi 16 janvier, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux côtés des personnes qui vous sont chères.

Joëlle Canini

SOMMAIRE

Dans ce numéro

04 Les décisions du conseil

05 Cérémonie du dernier convoi

06 Rentrée scolaire

08 Cantine et périscolaire

09 Luz en fête

11 Participation citoyenne

13 Vidéoprotection

14 Triathlon Pays de Brie

16 Concert Scoops

18 Halloween

19 Rue de Messy

20 Jeux pour toute la famille

21 Recettes de saison

22 Agenda & Gym

23 Fin d'année & Bibliothèque

24 Pieds de mur & Démarchage

25 Bienvenue aux nouveaux Luzancéens

26 Bien vivre à Luzancy

27 Transport

28 Fibre

30 Urbanisme – PLUi

32 Recensement

33 Ancien cimetière

35 Que deviennent nos déchets ?

36 Covaltri & calendrier de collecte

38 Renseignements et adresses utiles

39 Assistantes maternelles & État civil

40 Annuaire des acteurs économiques

Courrier de Luzancy — Journal N°130 ÉTÉ AUTOMNE 2026
Directrice de la publication : Joëlle Canini

Réalisation : Commission Communication
Impression : idécréation

Des QR codes sont affichés au fil du courrier de Luzancy.
Pour scanner les QR codes : utilisez l'une des applications prévues à cet effet sur votre smartphone.

Les décisions du conseil municipal

Retrouvez ci-dessous les délibérations prises lors des séances du conseil municipal.

Réunion du conseil municipal du 26 juin 2026

- N° S5/1-2026 Désignation d'un élu référent forêt-bois au sein du conseil municipal
- N° S5/2-2026 Subvention à une association - Les restos du Cœur
- N° S5/3-2026 Subvention à une association - Association Sportive les Glacis
- N° S5/4-2026 Subvention à une association - La Perche Fertoise
- N° S5/5-2026 Subvention à une association - Croix-Rouge Française
- N° S5/6-2026 Subvention à une association - Les copains d'abord
- N° S5/7-2026 Aide exceptionnelle
- N° S5/8-2026 Délégations du Conseil Municipal au Maire
- N° S5/9-2026 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- N° S5/10-2026 Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école pour les enfants non domiciliés à Luzancy - Année scolaire 2024-2025
- N° S5/11-2026 Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école pour les enfants non domiciliés à Luzancy - Année scolaire 2025-2026
- N° S5/12-2026 Participation aux frais de scolarité d'un élève résidant à Luzancy et scolarisé à Trilport
- N° S5/13-2026 Contrat de location des ordinateurs de la Mairie
- N° S5/14-2026 Prolongation du contrat « Vérification sélective de locaux » avec la DGFIP
- N° S5/15-2026 Adhésion au dispositif « Participation citoyenne »
- N° S5/16-2026 Convention de répartition des frais de restauration scolaire entre les communes de Reuil-en-Brie et de Luzancy
- N° S5/17-2026 Convention de mise à disposition de moyens aux communes du regroupement pédagogique intercommunal de Reuil-en-Brie et Luzancy
- N° S5/18-2026 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)-Prise de connaissance de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de Luzancy
- N° S5/19-2026 Retrait de la délibération n° S3/15-2026 du 20 mars 2026 portant désignation d'un représentant de la commune au Comité Syndical de Covaltri77
- N° S5/20-2026 Autorisation d'attribution et de versement

Réunion du conseil municipal du 11 septembre 2026

- N° S6/1-2026 Demande de subvention - Fonds de soutien de l'AMF
- N° S6/2-2026 Demande de subvention d'une association Comité des fêtes de Luzancy
- N° S6/3-2026 Recensement de la population - Désignation d'un coordonnateur communal
- N° S6/4-2026 Recensement de la population - Création des emplois d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération
- N° S6/5-2026 Acquisition d'un terrain auprès de la SAFER de l'Île-de-France
- N° S6/6-2026 Présentation de la révision du Plan Communal de Sauvegarde

Les procès-verbaux sont consultables en mairie et publiés sous forme numérique, sur le site internet de la commune :
https://www.luzancy.fr/votre-mairie/deliberations-du-conseil-municipal/

Cérémonie du 16 août à Saâcy-sur-Marne : le devoir de mémoire en partage



À l'invitation de la municipalité de Saâcy-sur-Marne, les élus et représentants de notre commune se sont joints à la commémoration du « Dernier Convoi », organisée le 16 août dernier devant le wagon-mémorial de la gare de Nanteuil-Saâcy. Retour sur un moment d'hommage fort et empreint d'émotion.

Le contexte historique : août 1944, l'ultime tragédie avant la Libération

Alors que les troupes alliées progressent vers Paris au cœur de l'été 1944, l'occupant allemand précipite ses ultimes opérations de déportation.

Le 15 août 1944, un train composé de wagons de marchandises quitte la gare de Pantin avec à son bord plus de 2 200 personnes : résistants, politiques et otages. Le lendemain, 16 août, le convoi est contraint de s'arrêter à Luzancy en raison de la destruction du pont ferroviaire.

Sous une chaleur accablante et sous la menace constante des armes, les déportés sont forcés d'effectuer à pied le trajet jusqu'à la gare de Saâcy-sur-Marne pour y être entassés dans un nouveau train à destination des camps de Buchenwald et Ravensbrück. Pour beaucoup d'entre eux, cette marche éprouvante à travers notre vallée fut leur dernier contact avec la terre de France.

L'importance du devoir de mémoire : un engagement partagé

Rendre hommage aux victimes de ce convoi dépasse le cadre d'une seule commune : c'est l'histoire partagée de tout notre territoire.

Alors que les témoins directs s'éteignent peu à peu, se rassembler autour du wagon-mémorial permet de maintenir vivante la mémoire de ce drame survenu au cœur de nos villages. Transmettre ce récit aux plus jeunes est un devoir civique essentiel pour rappeler la valeur de la liberté, de la tolérance et des valeurs démocratiques.

Des témoignages poignants au cœur de la cérémonie

La cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère de profonde gravité et d'unité.

L'un des moments les plus marquants de ce rassemblement a été la lecture des témoignages des derniers survivants de ce drame, ainsi que des récits transmis par les familles de ceux qui ont été entassés dans ces wagons. Ces voix et ces souvenirs partagés ont donné une incarnation poignante à la grande Histoire, rappelant à chacun la réalité de la souffrance endurée et le courage exceptionnel de ces hommes et de ces femmes.

Aux côtés des élus, des associations d'anciens combattants et des porte-drapeaux, les représentants de notre municipalité ont pris part au dépôt de gerbes et à la minute de silence observée au pied du mémorial. Nous adressons nos remerciements à la municipalité de Saâcy-sur-Marne pour cette invitation qui honore la solidarité et la mémoire partagée de nos communes.



Rentrée scolaire : et c'est reparti pour nos enfants ...

Après le départ de Mme DELAMOTTE en 2025, ce fut le tour de Mme SONGEUX en 2026 de prendre sa retraite ; ainsi 2 nouveaux enseignants (en poste à temps plein) assurent la scolarisation des plus jeunes élèves en maternelle.
Il s'agit de Mme Laura BORDEYNE et M Théo BOURGEOIS, nous leur souhaitons (avec un peu de retard mais bien sincèrement) la bienvenue à l'école de Luzancy.
Cette rentrée, les 162 élèves de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) ont repris le chemin de l'école.

La rentrée, comme de coutume, reste un moment d'émotion vécue - plus ou moins - intensément, par les petits bouts entrant dans la scolarisation, et quittant le cocon familial, comme par les parents confiant leur progéniture à des professionnels pour le début d'une longue aventure...
Et pour certains enfants, les journées ne se résument pas au temps de classe : la cantine est fréquentée par plus de 85 % des enfants et l'accueil périscolaire, proposé matin et soir complète les "longues" journées de nos jeunes élèves.
Cette année, les parents ont été de très bons élèves, équipant dès la rentrée (ou les premiers jours) leur(s) chérubin(s) du titre de transport nécessaire (carte Scol'R) pour emprunter le bus ou minibus circulant entre les 2 villages, et passant par les hameaux.

La rentrée en chiffres :

91 élèves à Luzancy :

- Mme Laura BORDEYNE (PS / MS) (11 PS – 12 MS)
- M. Théo BOURGEOIS (PS / GS) (8 PS – 18 GS)
- M. Benoît FEUILLET (CP) (21 CP) DIRECTION
- Mme PIRIOU Christelle (GS / CE1) (5 GS – 16 CE1)

71 élèves à Reuil-en-Brie :

- Mme NOIRET (CE1 / CE2) (5 CE1 - 19 CE2) DIRECTION
- Mme BERGERON (CE2 / CM1) (5 CE2 – 18 CM1)
- Mme LAPLAIGE (CM1 / CM2) (8 CM1 – 16 CM2)





Rentrée scolaire : et c'est reparti pour nos enfants ...

L'ÉCOLE À LUZANCY

Dans le RPI de Reuil-en-Brie et Luzancy, les élèves sont accueillis de la **maternelle au CE1** sur Luzancy, les élèves du **CE1 au CM2** sur Reuil-en-Brie.

Le matin : 8h40 → 11h50
L'après-midi : 13h50 → 16h40
Ouverture des portes 10 min avant les cours



Aux côtés des enseignants, souvent « dans l'ombre » mais toujours dans l'action, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) sont indispensables au bon fonctionnement des écoles maternelles.

Véritable soutien pédagogique, elles assistent l'enseignant durant les activités en accompagnant certains enfants ou des petits groupes d'élèves, selon les consignes données.
Elles aident les jeunes enfants, au plus près de leur individualité et contribuent au développement de leur autonomie.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie, elles participent activement à l'acquisition des gestes de l'habillage et du déshabillage. Elles assurent l'hygiène (le passage aux toilettes, voire l'apprentissage de la propreté pour certains d'entre eux, le lavage des mains,…) et veillent à leur sécurité, soignant des petits bobos. Elles participent à la surveillance des élèves lors des récréations et veillent sur eux lors de la sieste.

Elles accueillent les enfants et sont le relais auprès des familles. Elles préparent et gèrent le matériel pédagogique (installation des ateliers, rangement/nettoyage du matériel) et assurent l'entretien des locaux (nettoyage des salles de classe, des sanitaires et du dortoir).

En un mot, elles sont indispensables au bon fonctionnement des classes maternelles et méritent de sortir de l'ombre … pour être mises en lumière et mieux (re)connues.

Merci à vous, Florence et Virginie.



Cantine et périscolaire

RESTAURATION

Les enfants scolarisés sur Luzancy sont en majorité demi-pensionnaires : ils ont la possibilité de déjeuner le midi, sur l'une des 2 cantines existantes, en fonction de leur âge et leur classe.
Alors que les plus jeunes (PS et MS) prennent le bus pour se rendre à la cantine de Reuil-en-Brie où ils déjeuneront au premier service, les plus âgés (à partir de la GS jusqu'au CE1) déjeunent au réfectoire de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social). Ils sont environ 50 quotidiennement à déjeuner sur place et sont, durant la pause méridienne, encadrés et accompagnés par 4 agents municipaux.
Ces agents sont chargés de la sécurité (notamment lors du trajet avec la traversée de la départementale), de l'hygiène, de l'animation, du service et de la bonne tenue à table… Enfin tout ce qui contribue au bon déroulement de cette pause, qui doit rester un moment de détente mais aussi de partage et de bonne entente.
Vous les connaissez pour la plupart, certaines depuis longtemps pour leurs missions différentes dans la commune, d'autres moins voire pas du tout ; mais ils forment une équipe sérieuse et efficace.
Nos agents de cantine sont: Antoine, Pauline, Isabelle et Ana (de gauche à droite)

PÉRISCOLAIRE

Calés sur les horaires de travail de leurs parents, certains enfants connaissent eux aussi des journées de grande amplitude.
Notre accueil périscolaire existe pour y répondre : ouvrant ses portes dès 7h00 jusqu'à 19h30. Créé en 2016 il accueille les enfants à partir de la maternelle.
Les 2 animateurs diplômés, Isabelle (également directrice du site) et Anthony, constituent en tant que personnel qualifié et compétent de l'ASLPT, (Association Sports Loisirs Pour Tous) l'équipe qui accompagne les enfants, en respectant leurs âges, leurs besoins et leur rythme.
- Activités sportives quand le temps le permet (avec une initiation au tennis proposée par Anthony ou des jeux collectifs extérieurs) ;
- Activités (ré)créatives (jeux d'imitation / jeux de société / coloriage / activités manuelles).
Selon l'effectif, et après un goûter partagé tous ensemble, il arrive également que les animateurs se répartissent en 2 groupes distincts et utilisent le foyer rural pour des activités physiques ou ludiques, en plus du local périscolaire.







Luz en fête : le rendez-vous annuel qui en met plein la vue !

En ce premier week-end de septembre, l'été jouait encore les prolongations. Organisée par la mairie et le comité des fêtes, l'édition de « Luz en fête » a offert quatre jours de lumière, de rires d'enfants, de musique et… de frites !

Vendredi : Des étoiles plein les yeux

Fidèle à la tradition, la mairie a offert aux enfants du RPI des tickets de manège ainsi qu'un délicieux goûter. Cette année, la mairie de Reuil s'est également jointe à nous pour le plus grand bonheur de tous.
Les tickets bien serrés dans une main, le goûter dans l'autre, et les yeux brillants d'impatience, les enfants savouraient déjà le week-end à venir.







Samedi : Musique, lumières et émerveillement

Dès l'après-midi, la fête foraine a donné le coup d'envoi des festivités.

Le soir venu, le comité des fêtes a ouvert la buvette. L'équipe du food truck « J'ai la frite » a fait chauffer les friteuses et le grill, toujours avec le sourire ! En musique, le groupe French Coffee a fait chanter et danser petits et grands grâce à ses superbes reprises. L'ambiance était si chaleureuse qu'un petit karaoké s'est improvisé : chacun a pris le micro, sans complexe et dans la joie générale.

La soirée s'est poursuivie avec la retraite aux flambeaux, réinventée avec des bracelets et des bâtons lumineux scintillant dans la nuit. Une longue guirlande de lumière s'est étirée dans le village, portée par des enfants fiers d'en faire partie.

Enfin, comme chaque année en bord de Marne, un feu d'artifice spectaculaire a illuminé le ciel. Les têtes se sont levées, les regards se sont mis à briller, et pendant quelques instants, le temps s'est arrêté. Il ne restait plus que l'émerveillement.

Luz en fête :
le rendez-vous annuel qui en met plein la vue !





Dimanche : Le temps de flâner et de faire de bonnes affaires

Le lendemain, place à la brocante, entièrement organisée par le comité des fêtes, qui a tenu la buvette avec enthousiasme tout au long de la journée.
Ce fut une parenthèse douce aux airs d'autrefois : on a chiné, bavardé et retrouvé ses voisins. À midi, « J'ai la frite » était fidèlement au rendez-vous, sous un soleil généreux qui n'a pas quitté le village de la journée.



Lundi : Un dernier tour de manège

Après l'école, les enfants ont pu utiliser leurs derniers tickets pour prolonger encore un peu la magie de la fête et garder un souvenir précieux de ce week-end d'été.
Certains ont gardé au fond de leur poche un lot du tir.

Merci à tous les participants et à l'ensemble des bénévoles qui se sont investis pour faire de ce week-end une réussite inoubliable !

Participation Citoyenne à Luzancy

Une démarche choisie par la commune, ouverte aux habitants volontaires.

La commune de Luzancy a fait le choix d'adhérer au dispositif Participation Citoyenne, en partenariat avec la Gendarmerie nationale.
Cette démarche vise à renforcer la vigilance de proximité, en s'appuyant sur l'implication volontaire des habitants et sur un lien renforcé avec les forces de l'ordre.
L'adhésion de la commune au dispositif ne signifie toutefois pas que tous les habitants doivent y participer. Chaque habitant est libre de choisir d'adhérer ou non à la démarche. La participation individuelle repose sur le volontariat.

Une réunion publique pour présenter le dispositif

Afin d'informer les habitants et de présenter le fonctionnement de cette démarche, une réunion publique d'information s'est tenue le vendredi 18 septembre 2026 à 19h30 au Foyer Rural de Luzancy.
Cette rencontre a permis de présenter les objectifs du dispositif, le rôle des habitants volontaires et les modalités de fonctionnement en lien avec la Gendarmerie.
Elle a également été l'occasion de rappeler un principe essentiel : participer signifie être attentif et signaler, mais en aucun cas intervenir soi-même.



L'adjudant-chef Marinier



Quel est le rôle d'un habitant participant ?

L'habitant qui choisit d'adhérer au dispositif devient un acteur de la vigilance de proximité.
Il peut notamment :

- Être attentif à son environnement ;
- Observer les situations ou comportements inhabituels ;
- Signaler aux forces de l'ordre les faits qui paraissent inhabituels ou préoccupants ;
- Contribuer à une vigilance collective ;
- Participer au lien entre les habitants, la commune et la Gendarmerie.

L'objectif est de permettre une meilleure circulation de l'information, tout en maintenant chacun dans son rôle.

Participation Citoyenne à Luzancy

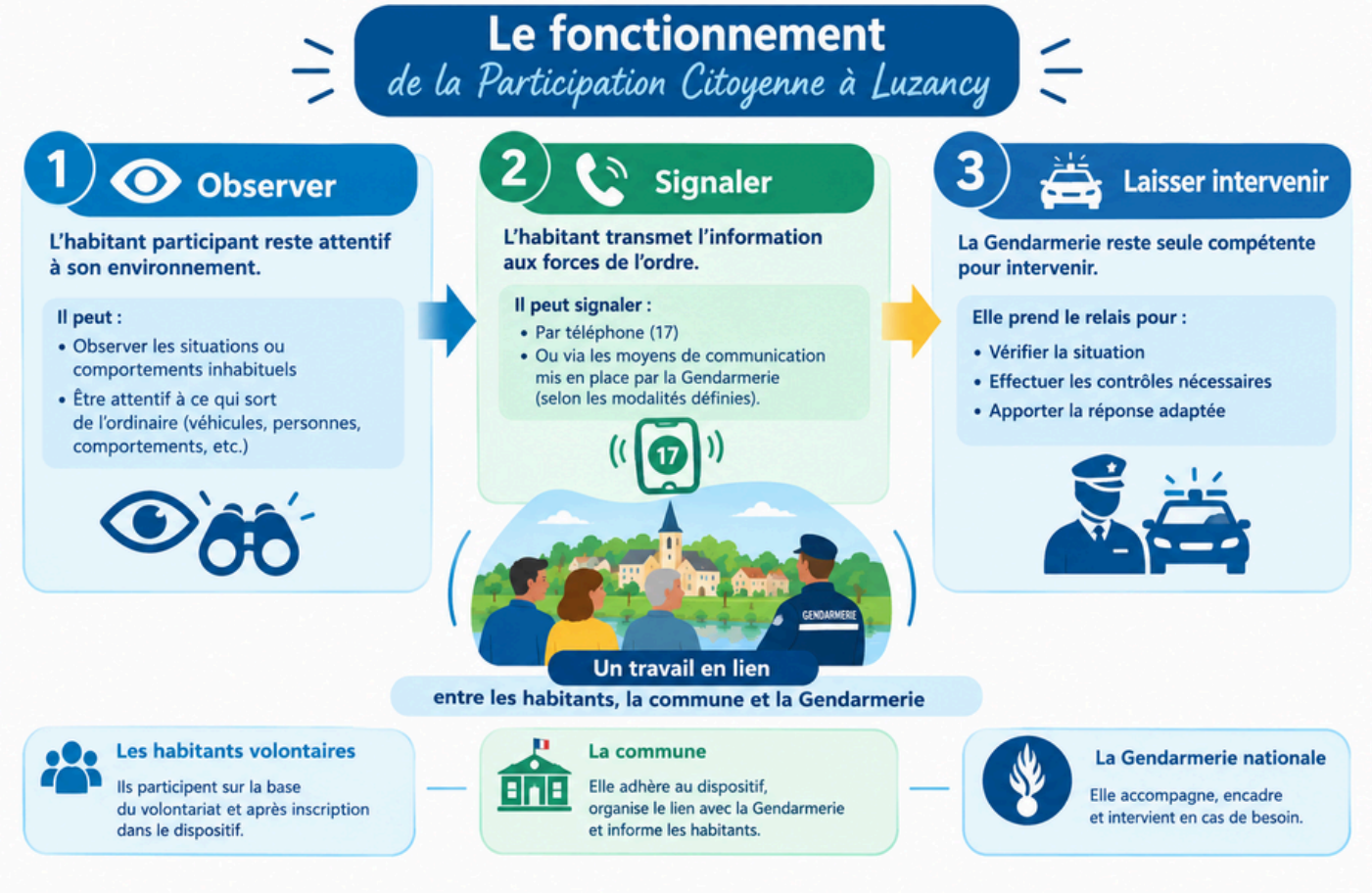

Le dispositif de participation citoyenne est un partenariat officiel mis en place par l'État (ministère de l'Intérieur) pour lutter contre la délinquance de proximité et renforcer la solidarité entre les habitants d'un quartier ou d'une commune.

Objectifs principaux :

• Rapprocher les forces de sécurité de l'État (police ou gendarmerie), les élus locaux et la population.
• Prévenir les actes de délinquance (notamment les cambriolages) grâce à une vigilance de voisinage.
• Rassurer les habitants et dissuader les délinquants par une présence attentive sur le terrain.

Comment il fonctionne :

• Un protocole officiel : il repose sur un protocole signé pour une durée de 3 ans (renouvelable) entre le préfet, le maire et le responsable des forces de sécurité, puis transmis au procureur de la République.
• Des citoyens référents : des habitants bénévoles se portent volontaires pour être les «référents» de leur quartier. Formés par les forces de l'ordre, ils rapportent les faits inhabituels ou suspects.
• Pas de pouvoir de police : les citoyens référents n'ont aucun pouvoir de police, ne font pas de rondes et n'interviennent pas eux-mêmes. En cas d'urgence, ils composent le 17.
• Ce dispositif public et gratuit ne doit pas être confondu avec le réseau privé payant nommé «Voisins vigilants».

NB : un formulaire est à votre disposition en mairie ; chaque inscription est valable 2 ans, le renouvellement sera à votre demande avant la date d'échéance

Vidéoprotection



Vidéoprotection, vidéosurveillance, quelle différence ?
La principale différence entre la vidéoprotection et la vidéosurveillance réside dans le lieu d'installation et le cadre juridique en France (loi LOPPSI 2 de 2011).

- **La vidéoprotection :** concerne des caméras installées sur la voie publique, les espaces ouverts au public ou les bâtiments et établissements recevant du public (ERP) (rues, magasins, gares, musées) ; elle a pour objectif d'assurer la protection des personnes, des biens et l'ordre public (prévention des agressions, vols ou actes de terrorisme).Elle nécessite une autorisation préfectorale préalable (valable 5 ans) et une déclaration ou conformité auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). La durée de conservation des images est strictement limitée (généralement 1 mois maximum).
- **La vidéosurveillance :** concerne les dispositifs installés dans des lieux privés ou professionnels non ouverts au public (domicile, bureaux, entrepôts, usines) ; elle a pour objectif de surveiller une propriété privée, sécuriser un stock ou observer l'activité d'un site de travail. Elle ne requiert pas d'autorisation préfectorale, mais doit respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le Code du travail (information du personnel, interdiction de filmer les zones de pause ou les toilettes, consultation préalable des représentants du personnel) et un simple registre interne.

Sur la voie publique, seules les personnes expressément désignées dans l'autorisation préfectorale et agissant strictement dans le cadre de leurs fonctions peuvent visionner les images de vidéoprotection.

Les personnes habilitées à visionner les images :

- Les forces de l'ordre : les agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale ou des douanes, individuellement désignés par leur chef de service.
- La police municipale : les agents de police municipale individuellement désignés par le maire de la commune.
- Le maire : Le maire de la commune concernée, à condition d'être explicitement mentionné et habilité dans l'arrêté préfectoral.
- Les agents des centres de supervision urbaine (CSU) spécifiquement autorisés et formés pour le visionnage en temps réel ou différé.
- Les autorités judiciaires : Les membres du parquet, les juges d'instruction ou les officiers de police judiciaire dans le cadre d'une réquisition officielle.



Depuis fin octobre 2026, la vidéoprotection est en place sur notre commune.
Un maillage de 15 caméras a été installé sur des secteurs clés de la commune

- 6 points dits d'« entrée de ville » ; chaque point est équipé de 2 caméras permettant la visualisation des plaques d'immatriculation en mouvement et la protection de l'entrée de ville, de jour comme de nuit.

Et dans les endroits sensibles :

- Secteur de la place de Bercheny, permettant la prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures et la protection du parking ;
- Secteur rue Alexandre-Bouché permettant la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures.

Triathlon du Pays de Brie : un rendez-vous automnal réussi à La Ferté-sous-Jouarre



Initialement prévu au début de l'été, le Triathlon Pays de Brie a finalement pris ses quartiers à la fin du mois de septembre pour sa troisième édition en raison des périodes de canicule. Organisé par la ville de La Ferté-sous-Jouarre en partenariat avec l'Association Sports Loisirs Pour Tous, La Pédale Fertoise et le club Coulommiers Brie Triathlon, l'événement a une nouvelle fois rassemblé passionnés, amateurs et spectateurs au départ de l'Espace des 2 Rivières.

Des parcours pour tous les profils :

Ce rendez-vous sportif incontournable a proposé un large panel d'épreuves adaptées à tous les âges et à tous les niveaux :

- Format M (1,4 km de natation, 39 km de vélo et 10 km de course).
- Format S (880 m de natation, 19,4 km de vélo et 5 km de course), disputé en solo ou en relais.
- Épreuves KIDS, destinées aux jeunes de 6 à 15 ans pour s'initier aux joies du triple effort.
- L'événement conserve sa marque de fabrique unique : il s'agit du seul triathlon d'Île-de-France à proposer une épreuve de natation en eau vive, directement dans la Marne.

Luzancy au cœur du parcours et engagée sur l'épreuve :

Parmi les moments forts de cette édition, l'épreuve cycliste a conduit le peloton à travers les paysages bordant la Marne, marquant notamment un passage remarqué sur la commune de Luzancy.
Sur place, la municipalité s'est pleinement impliquée en proposant activement son aide pour assurer le bon déroulement et la sécurité de l'épreuve sur son territoire.
Mais l'engagement de la commune ne s'est pas arrêté au bord de la route : l'un de nos élus, Romain, a chaussé les baskets et enfilé la tenue pour relever le défi et prendre le départ ! Il a brillamment bouclé l'épreuve sous les encouragements locaux. Un grand bravo à lui pour cette belle performance sportive !





Concert Scoops



L'Irlande à l'honneur en concert : le trio Scoops

Proposé par l'association Foyer Rural, la musique irlandaise était au rendez-vous dans la salle du Foyer Rural le samedi 3 octobre, pour un voyage exceptionnel en compagnie du Trio Scoops.
Né de la rencontre de deux adeptes de musique irlandaise, Baptiste RIVAUD à la flûte, Nicolas DUPIN au bodhrán (instrument de percussion traditionnel), rejoints par un guitariste de jazz David DOUCERAIN, le Trio Scoops parcourt les routes depuis 2012 avec ses deux premiers albums, « Aaron Skie ! » et « Rockarolan », jusqu'à franchir les portes du célèbre Festival Interceltique de Lorient en 2015, où il s'est produit quatre années de suite, sur la scène du Pavillon Irlandais.

Depuis, le trio s'est produit sur de nombreuses scènes à travers la France, dont l'Olympia. Fort d'une identité musicale toujours plus affirmée, le trio revient en 2018 avec un nouvel opus, enregistré en live avec de nombreux invités et intitulé « Scoops and Friends, live ». Nous retrouvons dans cet album l'originalité de leur musique : un corps à corps instrumental sensible et énergique, ainsi qu'un mélange des genres subtil et inattendu alliant morceaux traditionnels et compositions récentes, en passant par le jazz ou encore les musiques populaires.

Ils ont fêté leurs dix ans avec la sortie d'un vinyle et d'un nouveau spectacle.
Complice, authentique et chaleureux, le trio Scoops prend tout son sens sur scène, où il tisse une relation pleine d'enthousiasme avec un public composé tant de connaisseurs que de néophytes.
Plus d'une quarantaine de participants ont répondu présents pour ce voyage dans les sonorités irlandaises : une vraie réussite !

Plus d'informations sur le groupe

- Site web https://scoopsmusic.fr/
- Facebook : https://www.facebook.com/trioscoops/
- YouTube : https://www.youtube.com/@trioscoops6554




Scoops
& friends
Live



Halloween à Luzancy : les petits monstres ont envahi le Foyer !

Il y a des premières fois qu'on n'oublie pas. Née en juin dernier, l'association **“Les copains d'abord”** avait dû renoncer à sa kermesse à cause de la canicule. C'est donc avec Halloween qu'elle a fait ses vrais débuts, le 24 octobre, au Foyer de Luzancy. Et quels débuts ! Sorcières, vampires et fantômes en herbe se sont lancés dans les animations de la sorcière avec un enthousiasme débordant. Le “cherche et trouve” a fait l'unanimité, et aucun n'a eu peur des araignées à attraper, avec un courage qui faisait pâlir bien des parents ! Pour avoir bravement affronté toutes les épreuves, les enfants sont repartis les bras chargés de cadeaux... et des étoiles plein les yeux !

Derrière cette réussite, il y a énormément de cœur. Décorations, jeux, animations : une grande partie a été fabriquée à la main par les membres de l'association, avec des heures de travail et beaucoup d'imagination, que l'on sentait dans chaque détail.

Entre la buvette gourmande et les ateliers manuels gratuits, chacun a trouvé de quoi se régaler.

À 17 heures, la toute première Boom des petits monstres a fait danser tout le monde, avec des chaises musicales endiablées. Puis le concours de dessin a dévoilé de véritables petites œuvres, des monstres plus terrifiants les uns que les autres.

Mention spéciale enfin à un certain Pikachu, qui a visiblement raccroché les combats de Pokémon pour une mission bien plus importante : la barbe à papa.

Pari réussi pour Les copains d'abord ! Et l'aventure ne fait que commencer : envie de donner un coup de main ou de partager vos idées ? L'équipe sera ravie de vous accueillir.

Pour suivre ou rejoindre l'association :

- Facebook : Les copains d'abord
- Email : copains.dabord2026@gmail.com







Rue de Messy : des aménagements pour sécuriser la circulation et redonner le trottoir aux piétons

Afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et de favoriser le partage de l'espace public, la commune a récemment réalisé un nouvel aménagement de stationnement en chicane dans la rue de Messy.
Cet aménagement répond à plusieurs objectifs :

- réduire la vitesse des véhicules, avec la création d'une zone limitée à 30 km/h ;
- organiser le stationnement ;
- restituer pleinement les trottoirs aux piétons.

La municipalité remercie les habitants pour leur compréhension durant les travaux et rappelle que le respect des règles de stationnement contribue à la sécurité de tous. Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche visant à favoriser les déplacements doux et à garantir un meilleur partage de l'espace public entre automobilistes, cyclistes et piétons.
Un trottoir est avant tout destiné aux piétons. Avec ces nouveaux aménagements, la commune réaffirme sa volonté de sécuriser leurs déplacements tout en maintenant des possibilités de stationnement adaptées aux besoins des riverains.

Le Code de la route rappelle que les trottoirs sont réservés aux déplacements des piétons. Lorsqu'un trottoir existe, les piétons doivent pouvoir l'emprunter en toute sécurité et sans obstacle.
Par ailleurs, le stationnement sur les trottoirs est interdit, sauf disposition particulière dûment signalée. Lorsqu'il gêne la circulation des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite, des poussettes ou des personnes âgées, il constitue une infraction susceptible d'être sanctionnée.
La mairie est désormais équipée d'un dispositif de verbalisation électronique.

Avant ces travaux, le stationnement désordonné conduisait régulièrement certains véhicules à empiéter sur les trottoirs, obligeant parfois les piétons à descendre sur la chaussée pour poursuivre leur chemin. Cette situation générait des conflits d'usage et constituait un risque pour la sécurité des plus vulnérables.
Les nouvelles places de stationnement en chicane permettent désormais de canaliser le stationnement sur des emplacements identifiés, de réduire naturellement la vitesse des véhicules, de préserver la continuité du cheminement piéton et d'améliorer le cadre de vie des riverains.







Jeux pour toute la famille, de 7 à 97 ans

Quiz : Luzancy d'hier et d'aujourd'hui

1. Quelle rivière borde notre village ?
2. Comment appelle-t-on les habitants de Luzancy ?
3. Vrai ou faux : il y a plus de 7 000 ans, des hommes vivaient déjà ici.
4. Quel était le métier de Louis-Alexandre Bouché, né à Luzancy en 1838 ?
5. Quelle reine de France fut reçue au château en 1765 ?
6. De quels siècles date notre église ?

Mots mêlés « Au bord de la Marne »

Les mots se lisent de gauche à droite ou de haut en bas.
À retrouver :
□ MARNE
□ PEINTRE
□ GUINGUETTE
□ CHATEAU
□ EGLISE
□ BATEAU
□ AUTOMNE
□ CHATAIGNE

V	V	A	C	R	M	C	D	N	G
C	G	R	H	F	O	L	C	N	U
H	P	N	A	C	F	F	E	E	I
A	B	A	T	E	A	U	M	G	N
T	A	E	A	U	P	E	A	L	G
E	V	V	I	R	M	E	R	I	U
A	T	T	G	E	A	A	N	S	E
U	D	S	N	E	O	G	E	E	T
G	A	P	E	I	N	T	R	E	T
I	A	U	T	O	M	N	E	G	E

Qui suis-je ?

• Je coule sans m'arrêter, les bateaux me traversent et les pêcheurs m'adorent.
• Je suis piquante dehors, tendre dedans, on me grille en automne.
• On me sculpte le 31 octobre et j'ai un grand sourire.

Réponses — Quiz : 1. La Marne · 2. Les Luzancéens · 3. Vrai ! (village néolithique du « Pré des Bateaux ») · 4. Peintre paysagiste · 5. Marie Leszczyńska · 6. XIIe et XVIe siècles. Qui suis-je ? La Marne · La châtaigne · La citrouille.

Recettes de saison

Tarte fine potiron, poire et Brie de Meaux

Les saveurs de la Brie dans l'assiette : le potiron du jardin, le Brie de Meaux et une touche de moutarde de Meaux.

👥 6 personnes ⏱️ Préparation : 20 min 🔥 Cuisson : 20 min ⭐ Facile

Ingrédients

- 230 g de pâte feuilletée (1 rouleau)
- 500 g de potiron ou butternut, épluché
- 2 poires fermes
- 1 c. à soupe de crème fraîche épaisse
- 150 g de Brie de Meaux
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 40 g de noix concassées
- 1 cuillère à soupe de miel
- 1 cuillère à café de thym
- 1 cuillère à café de moutarde



Préparation

1. Préchauffez votre four à 190 °C (th. 6-7).
2. Préparez les ingrédients : épluchez le potiron et coupez-le en très fines tranches (à la mandoline si possible). Épépinez les poires et coupez-la également en fines lamelles.
3. Dressage du fond : Étalez la pâte feuilletée sur une plaque allant au four avec du papier cuisson. Étalez la crème fraîche en couche fine et la moutarde, puis assaisonnez légèrement (sel, poivre, muscade).
4. Le montage : Disposez les tranches de potiron et de poire en les alternant et en les faisant chevaucher.
5. La touche briarde : Tranchez le Brie de Meaux en lamelles et répartissez-le sur le dessus. Ajoutez les cerneaux de noix concassés et le thym. Arrosez l'ensemble d'un filet de miel.
6. Cuisson : Enfournez pendant 20 à 25 minutes jusqu'à ce que la pâte soit bien croustillante et le Brie de Meaux parfaitement fondu et doré.

Recette Potimarron au Mont d'or

👥 4 personnes ⏱️ Préparation : 40 min 🔥 Cuisson : 40 min + 20 min ⭐ Facile

Ingrédients

- 1 beau potimarron
- 500 g de mont d'or
- ½ gousse d'ail
- 1 c. à soupe de vin blanc
- ½ pain de campagne
- Huile d'olive
- Sel, poivre



Préparation

1. Préchauffez le four à 200 °C et nettoyez le potimarron.
2. Coupez le potimarron en deux, retirez les graines avec une cuillère et badigeonnez l'intérieur d'huile d'olive.
3. Assaisonnez l'intérieur du potimarron de sel et de poivre.
4. Placez le potimarron au four pendant 40 minutes à 200 °C. Contrôler la cuisson en piquant la chair avec un couteau : elle doit être cuite mais assez ferme pour se tenir.
5. Une fois le potimarron cuit, placez le Mont d'Or à l'intérieur de la courge, répartir 1/2 de gousse d'ail écrasée et ajouter 1 cuillerée à soupe de vin blanc.
6. Enfournez le tout pendant 20 minutes à 200°C.
7. En attendant, coupez votre pain pour former des bâtonnets à tremper. Faites-les chauffer sur une plaque de cuisson pendant 4 minutes pour qu'ils soient croustillants.
8. Servez le potimarron au Mont d'Or fondu avec vos bâtonnets maison.

Agenda : les rendez-vous à venir

2e DIM.
🚗 **Les Luz'Anciennes — rendez-vous mensuel**
Chaque 2e dimanche du mois : rassemblement de voitures anciennes au parc de Luzancy.

11 NOV.
🇫🇷 **Cérémonie du 11-Novembre.**
10h45 – Commémoration : la municipalité invite les habitants à s'associer au rassemblement devant l'église.

14 NOV.
🎭 **Pièce de théâtre - reportée à une date ultérieure.**
~~20h30 – Le Foyer rural invite la troupe locale OLAKALA pour sa dernière pièce sur les hauts et les bas du couple (mise en scène N. Fallet). Inscriptions et réservations auprès du Foyer rural.~~

5 DÉC.
🎲 **Loto du comité des fêtes.**
Jusqu'à 1 500 € de lots prévus. Contact : comitedesfetesdeluzancy@gmail.com – 06 30 79 58 32

12 DÉC.
🎁 **Colis de fin d'année de nos aînés**
Retrait en mairie les 11 et 12 décembre, de 9h à 12h (détails page 23).

20 DÉC.
🎅 **Noël des enfants — visite du Père Noël.**
15h30 – 17h30 au Foyer rural. Photos avec le Père Noël (détails page 23).

15 JANV.
📋 **Assemblée générale de l'association du Comité des Fêtes.**
20h00 au Foyer rural.

16 JANV.
🥂 **Cérémonie des vœux.**
11h00 – Vœux de Madame le Maire au Foyer rural.

22 JANV
📋 **Assemblée générale de l'association Foyer Rural.**
20h00 au Foyer rural.

24 JANV
🎲 **Après-midi jeux de société.**
14h30 au foyer rural proposé par l'association du comité des fêtes

🤸 Gym / Gym Sénior : la reprise

Les écoliers ont fait leur rentrée, les sportifs aussi !
Les cours de gym et de gym sénior ont repris dans la salle du foyer rural début septembre
Pas de changement sur les jours et horaires des cours :

- La gym sénior, c'est le mercredi matin de 10h à 11h
- La gym, c'est le jeudi soir de 20h à 21h (hors vacances scolaires)

Pour les sportifs motivés, il reste encore quelques places pour la gym du jeudi soir
C'est malheureusement complet pour la gym sénior ! Selon la professeure, les participants ont repris les cours avec énergie et enthousiasme !
Renseignements et tarifs en contactant Véronique BARRAULT au 06.70.56.62.86

Les animations de fin d'année à Luzancy



🎁 Colis de Fin d'Année de nos Aînés

Fidèle à la tradition, la municipalité souhaite témoigner son attachement et son soutien à ses séniors en cette période des fêtes.

Tous les séniors de plus de 70 ans, résidant sur la commune et inscrits sur nos registres (état civil, liste électorale,…) ont été destinataires d'un courrier - muni d'un coupon-réponse - pour connaître leur volonté de recevoir (ou non) le colis de Noël offert par la municipalité.

Pour celles et ceux qui ont répondu favorablement, le retrait pourra se faire en mairie en personne, ou par une tierce personne, que vous aurez désignée dans la procuration :

- le vendredi 11 décembre, de 09h00 à 12h00
- le samedi 12 décembre, de 09h00 à 12h00

Pour les personnes, qui ne peuvent se déplacer, il est possible d'envisager une livraison à votre domicile par un membre de la commission d'Action Sociale, dans la journée de samedi 12 décembre.

🎅 Noël des Enfants : La magie arrive au Foyer !



Le compte à rebours est lancé ! Les fêtes de fin d'année approchent et, cette année encore, un visiteur très spécial fait le déplacement pour émerveiller petits et grands.

Le Père Noël nous fera l'honneur de sa présence :

📅 Dimanche 20 décembre ⏰ De 15h30 à 17h30 📍 Au Foyer rural



Venez partager un moment convivial et féerique en famille. Comme l'année dernière, vous aurez la possibilité d'immortaliser ce souvenir : la photographe Morgane (Enagrom Photo) sera présente pour réaliser de magnifiques photos avec le Père Noël (prix en fonction des formats et de la quantité).

Nous comptons sur vous toutes et tous pour venir fêter ce moment chaleureux ensemble !

🎄 Le Grand Jeu des 24 défis du Lutin de Noël !

L'association Les Copains d'Abord propose aux enfants de 3 à 10 ans de patienter jusqu'à Noël avec un jeu ludique et amusant !

Du 1er au 24 décembre, un nouveau défi créatif ou rigolo sera proposé chaque jour. De belles surprises attendront les 3 grands gagnants à l'issue du jeu !

🎁 Participation gratuite et ouverte à tous.

Les inscriptions en ligne seront ouvertes courant novembre. Restez attentifs pour découvrir le lien d'inscription !

À vos bonnets, prêts… relevez les défis du Lutin de Noël ! ✨

Bibliothèque

Sélection du moment



· "Les énigmes d'Aurel le consul, Tome 7 (La folie Sainte-Hélène)" de Jean-Christophe RUFIN / Policier

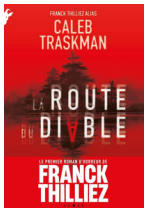

· "La route du diable" de Franck THILLIEZ alias Caleb TRASKMAN / Horreur, fantastique



·"L'autre moi" de Franck THILLIEZ / Thriller



· "Le prieur de Bethléem" de Yasmina KHADRA / roman contemporain, fiction générale



·"Un jour sans femme" de Laetitia COLOMBANI / roman contemporain engagé (ou roman féministe)

Entretien des pieds de mur : les bons réflexes en hiver



Il est important d'entretenir régulièrement les abords de son domicile, particulièrement les pieds de mur et les trottoirs en toute saison.

En période hivernale, le gel, l'accumulation de feuilles mortes ou de neige peuvent rapidement transformer ces espaces en zones glissantes et dangereuses pour les piétons. Chaque riverain est tenu d'assurer la propreté et la sécurité du trottoir bordant sa propriété.
Un balayage régulier, le désherbage manuel **sans produits phytosanitaires** ainsi que le déneigement ou le salage en cas de verglas permettent de prévenir les chutes et de préserver le domaine public.

Un geste simple qui garantit la sécurité de tous.

Démarchage à domicile

Afin de protéger les habitants contre les pratiques commerciales abusives et préserver la tranquillité du village, un arrêté municipal encadre strictement le démarchage à domicile sur la commune.



Que prévoit cet arrêté ?
Toute société ou entreprise souhaitant effectuer du démarchage à domicile (vente de contrats d'énergie, rénovation, services, etc.) doit obligatoirement se déclarer en mairie au moins 15 jours avant le début de sa prospection.

Comment vérifier qu'un démarcheur est en règle ?
Lors de sa déclaration, la mairie délivre au professionnel un récépissé officiel. Tout démarcheur se présentant chez vous doit être en mesure de vous présenter :

- Ce récépissé officiel signé par la municipalité ;
- Une carte professionnelle ou une pièce d'identité en cours de validité.

Les réflexes à adopter chez vous

- Demandez la preuve : n'hésitez pas à exiger la présentation du récépissé avant tout échange.
- Ne cédez pas à la pression : vous n'avez aucune obligation de laisser entrer un démarcheur ou de signer un document dans l'instant.
- Droit de rétractation : pour tout contrat signé à domicile, vous bénéficiez légalement d'un délai de rétractation de 14 jours.
- En cas de doute ou de comportement suspect : contactez immédiatement la mairie ou la gendarmerie.

Bienvenue aux nouveaux Luzancéens !

Vous venez de poser vos cartons chez nous ? Alors, bienvenue, et bienvenue chez vous ! Niché dans une boucle de la Marne, Luzancy s'étend sur 658 hectares, à 7 km à l'est de La Ferté-sous-Jouarre, et compte un peu plus d'un millier d'habitants.



Luzancy, vue du ciel

Son histoire est riche : passage des Normands au IXe siècle, invasions de 1814 et 1870, deux guerres mondiales… Son **château**, construit vers 1730 pour le maréchal de Bercheny, a reçu la reine Marie Leszczyńska et le roi Stanislas. Le village a aussi inspiré de nombreux artistes, dont **Corot**, **Bouché, Massé et Debussy.**

Bords de Marne et coteaux offrent de belles balades, sur un territoire en partie protégé au titre de **Natura 2000**.

LA MAIRIE



7 rue de la Mairie · **01 60 23 61 57**
Lundi, mardi et jeudi : 8h30-11h30
Mercredi et vendredi : 14h-17h
Site : luzancy.fr ·
page Facebook de la mairie

L'ÉCOLE



Luzancy, maternelle au CE1 :
11 rue du 104e R.I.
01 60 23 67 67
Reuil-en-Brie, CE1 au CM2 :
80 rue du 8 Mai 1945 · **01 60 22 47 19**
Le transport scolaire est assuré entre les deux.

BIBLIOTHÈQUE

En alternance : mer. 15h–16h / jeu. 18h–19h, ou sur rendez-vous - **01 60 23 74 88**

RESTER INFORMÉ

Téléchargez l'application gratuite **PanneauPocket** et ajoutez Luzancy en favori : alertes, informations municipales et menus de la cantine arrivent directement sur votre téléphone.

PÉRISCOLAIRE ET CANTINE

Accueil les jours de classe, de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 40 à 19 h 30, dès 3 ans. Géré par l'ASLPT (01 60 22 15 95), tarifs selon les revenus.
Les enfants déjeunent sur deux lieux en fonction de leur classe, réfectoire de la MECS ou cantine de Reuil-en-Brie (les menus de la cantine sont publiés chaque semaine).

À retenir

Passez vous présenter en mairie dès votre arrivée :

- vous pourrez vous **inscrire sur les listes électorales**
- si vous avez des enfants, retirer le **récépissé de pré-inscription en mairie, afin d'effectuer une inscription auprès des écoles concernées**

VOS DÉMARCHES

Carte grise, impôts, CAF, retraite… L'espace **France Services de La Ferté-sous-Jouarre** vous accompagne gratuitement.
17, rue de *Reuil 77260 La Ferté-sous-Jouarre*

INTERCOMMUNALITÉ

Luzancy fait partie de la **communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie**, qui porte notamment le déploiement de la fibre optique.

Bien vivre à Luzancy

VOS DÉCHETS

Ordures ménagères, encombrants et déchets verts sont collectés par Covaltri : calendrier sur covaltri77.fr.
Les déchets verts sont ramassés d'avril à fin novembre, à condition que rien ne dépasse du bac

Les **conteneurs à verre et vêtements** se trouvent place Bercheny.

SE DÉPLACER

Arrêts **Luzancy Centre**, **D402** et **Courtaron**. Les lignes 2420, 2482, 2418 rejoignent la gare de La Ferté-sous-Jouarre, et/ou de Nanteuil-Saâcy pour les autres courses.

CARTE DE DÉCHETTERIE

Valable dans toutes les déchetteries du SMITOM. Demandez-la au **01 60 44 40 03** avec une pièce d'identité et votre dernier avis de taxe foncière (ou un justificatif de domicile de moins de six mois).

VIE ASSOCIATIVE

Foyer Rural
foyer.rural.luzancy@gmail.com
07 81 41 22 97
Comité des fêtes
comitedesfetesdeluzancy@gmail.com

Les Copains d'abord
Facebook : Les copains d'abord
Email : copains.dabord2026@gmail.com

Les rendez-vous de l'année

Les associations animent le village toute l'année : autant d'occasions de rencontrer vos voisins !

Mai	Juin	Septembre	Toute l'année
Salon Manga Pop Culture au Foyer rural	Luz en musique : concert gratuit dans le parc	Luz en fête : manèges, flambeaux, feu d'artifice, brocante	Concerts Jeux de société Pièce de théâtre Ateliers créatifs

Pour ne rien manquer, suivez leur page.

Activité sportive
Club de tennis
Gym sénior
Gym

COMMERCES

Le café-bar **Le Dauphin, la Boulangerie** et **La Brocante de Nicolas** vous attendent rue du Général-Leclerc.
Pour vos autres courses, La Ferté-sous-Jouarre est à quelques minutes.

Transport à Luzancy : le point sur les bus et les trains au quotidien

Pour se déplacer au départ de Luzancy, l'offre de transport repose principalement sur le réseau de bus local et la proximité de la ligne P du Transilien. Voici un récapitulatif pratique des lignes de bus utilisables, des connexions ferroviaires et des correspondances à disposition.

Le réseau de bus :

Trois lignes majeures desservent la commune de Luzancy vers La Ferté-sous-Jouarre et les communes environnantes :

- Ligne 2420 : assure la liaison locale reliant Luzancy à La Ferté-sous-Jouarre et aux communes alentour.
- Ligne 2482 : conçue prioritairement pour la desserte des établissements scolaires du secteur (notamment le collège-lycée La Rochefoucauld et les autres établissements de La Ferté-sous-Jouarre).
- Ligne 2418 : effectue la liaison vers La Ferté en passant par Sainte-Aulde et Chamigny.

Bon à savoir : tous ces bus peuvent être empruntés par l'ensemble des voyageurs, quel que soit leur motif de déplacement. Par exemple, la ligne scolaire 2482 passe directement par la gare de La Ferté-sous-Jouarre avant d'effectuer son arrêt au collège La Rochefoucauld, ce qui en fait une option tout à fait envisageable pour rejoindre le train le matin.





Se déplacer en train et correspondances à La Ferté-sous-Jouarre

Pour vos trajets vers Paris, Meaux ou Château-Thierry, la gare principale de référence est celle de La Ferté-sous-Jouarre, accessible directement depuis Luzancy en bus.

- Gare de La Ferté-sous-Jouarre : située sur la ligne P du Transilien (axe Paris-Est — Château-Thierry), elle permet de rejoindre la gare de Paris-Est en environ 40 à 45 minutes.
- Gare de Nanteuil-Saâcy : située également sur la ligne P, cette gare offre une alternative ferroviaire très proche selon votre secteur d'habitation dans la commune.

Un nœud de correspondances bus à La Ferté-sous-Jouarre :

Depuis la gare routière de La Ferté-sous-Jouarre, il est également possible de poursuivre son trajet vers d'autres destinations majeures de la région grâce à plusieurs lignes de bus interurbaines reliant notamment :

- Meaux
- Coulommiers
- Marne-la-Vallée-Chessy accès direct aux parcs Disneyland, au TGV, et au RER A
- L'aéroport Paris-Charles de Gaulle (CDG)

Île-de-France Mobilités : scannez le QR code pour consulter les horaires.

Fibre

La fibre optique est installée depuis de nombreux mois sur la commune ; cette technologie offre des performances bien supérieures à l'ADSL (exploitant le réseau cuivre vieillissant) et représente l'avenir des connexions Internet en France
Le réseau cuivre de l'ADSL étant amené à disparaître définitivement fin 2030, on parle d'extinction du cuivre

La fibre, comment ça fonctionne ?

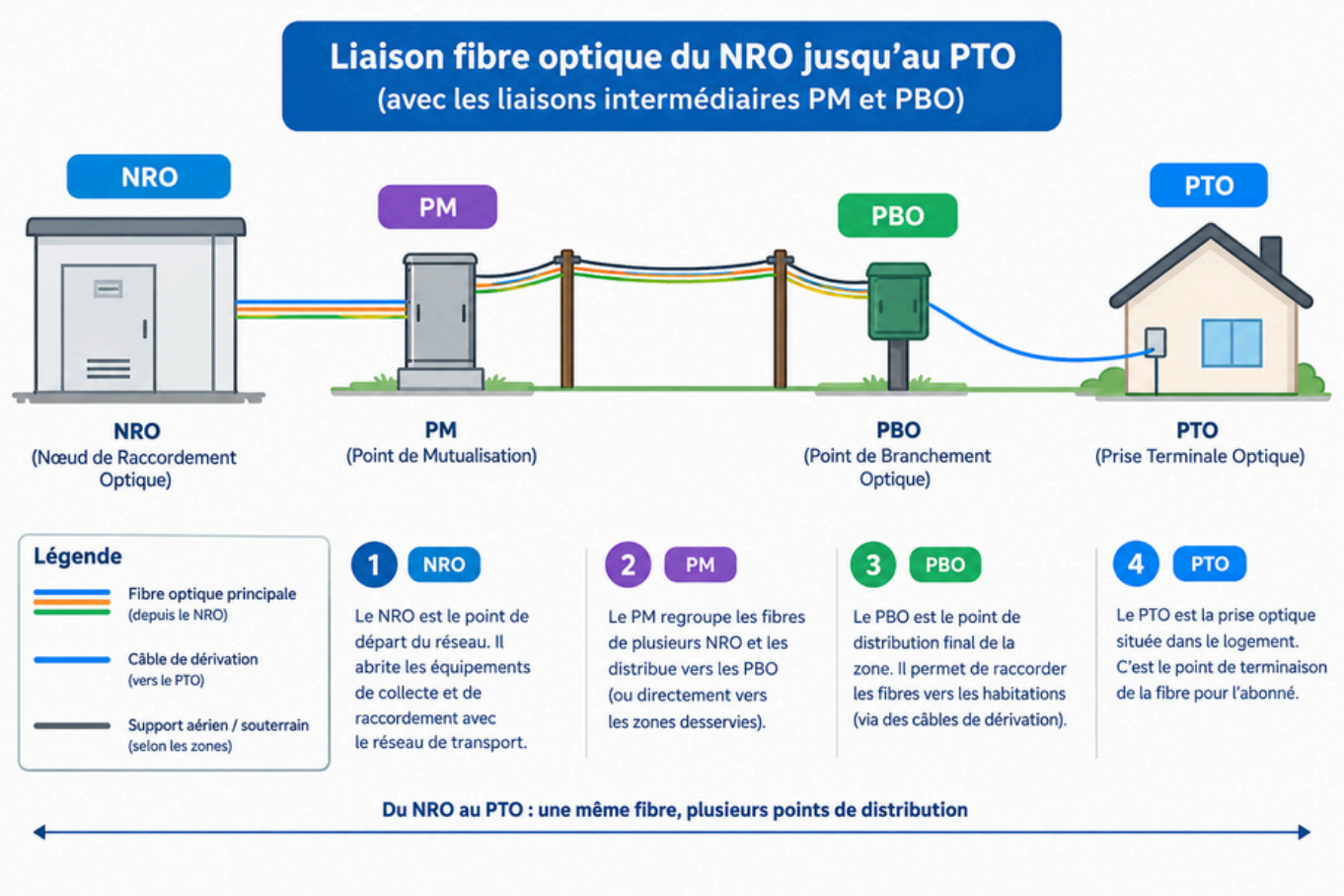

Luzancy dépend du NRO (Nœud de Raccordement Optique) situé à La Ferté-Sous-Jouarre



Le PM (Point de Mutualisation) est l'armoire située à côté de l'arrêt de bus devant l'école.

Fibre



Le PBO (Point de Branchement Optique) principalement aérien, c'est le dernier boîtier partagé près de chez vous ; ils sont nombreux dans la commune et généralement fixés en haut des poteaux (parfois dans une trappe sous le trottoir, ou dans le placard technique de votre étage si vous êtes en appartement). C'est de là que part la ligne dédiée vers votre habitation via un câble de branchement final.

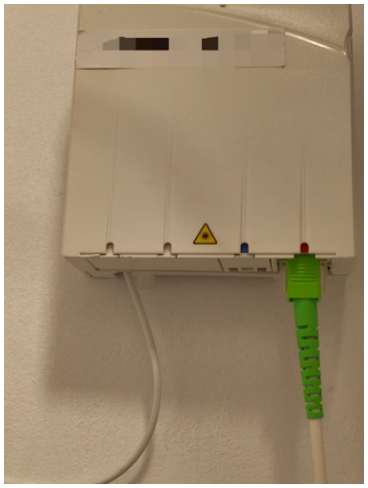

Ce câble de branchement final ainsi que le **PTO (Prise Terminale Optique)** vous ont été installés par un technicien prestataire de votre FAI (Fournisseur d'Accès Internet) : c'est sur cette prise murale que vous branchez le cordon (appelé jarretière optique) vers votre box internet.

NB : Les habitants ne disposant pas encore de leur accès fibre sont pour le moment toujours raccordés au NRA (bâtiment situé peu après le pont de Saâcy-sur-Marne).
Un NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) est le central téléphonique historique d'Orange (anciennement France Télécom) où aboutissent pour quelque temps encore les lignes de cuivre de l'ADSL d'une zone géographique.

Urbanisme : tout comprendre sur le PLUi, la feuille de route de Coulommiers Pays de Brie



Habitat, développement économique, mobilités, préservation de nos paysages briards… Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dessine le visage de notre agglomération pour les 10 à 15 prochaines années. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Pourquoi concerne-t-il l'ensemble de nos habitants ? Voici les repères essentiels pour comprendre la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme réglementaire qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'échelle des 54 communes qui composent la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

À terme, le PLUi remplacera les différents PLU communaux et cartes communales existants. Il permettra d'harmoniser les règles d'aménagement tout en préservant les spécificités et l'identité de chaque village et ville de notre territoire.

Pourquoi le PLUi est-il essentiel pour notre territoire ?

Le PLUi répond aux défis majeurs de notre agglomération, à la croisée de l'attractivité économique et du cadre de vie rural et paysager :

- Fixer des règles du jeu : Il définit les zones constructibles, les zones agricoles à protéger, les espaces naturels à préserver et les zones d'activités économiques (ZAE). C'est sur sa base que seront examinées toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.).
- Avoir une vision cohérente à l'échelle des 54 communes : Il apporte des réponses globales à des enjeux partagés : l'offre de logements adaptés, la mobilité et la gestion des déplacements, le maintien des commerces de proximité et l'attractivité de nos zones d'activités.
- Protéger notre cadre de vie et répondre aux exigences environnementales : Il vise à préserver le patrimoine naturel et agricole remarquable du Pays de Brie, tout en répondant aux obligations légales de sobriété foncière (lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols).



Urbanisme : tout comprendre sur le PLUi, la feuille de route de Coulommiers Pays de Brie

Un outil pratique : La carte interactive du territoire

Pour faciliter l'accès à l'information de chaque habitant, propriétaire ou porteur de projet, la Communauté d'Agglomération met à disposition une carte interactive (SIG / Géoportail).

Cet outil numérique en libre accès vous permet de :

- Rechercher votre parcelle ou adresse en quelques clics,
- Consulter le zonage et les règles applicables à votre terrain (zones urbaines, naturelles, agricoles, périmètres protégés),
- Visualiser les limites communales et intercommunales, ainsi que les grands enjeux d'aménagement du territoire.

Les grandes étapes de son élaboration

L'élaboration du PLUi est un travail au long cours mené en étroite collaboration entre la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des maires et élus municipaux :

- Le Diagnostic territorial : État des lieux complet du territoire (démographie, économie, habitat, environnement, transports, réseaux).
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : Définition de la vision politique et des grandes orientations stratégiques pour le territoire à horizon 10-15 ans.
- Le Règlement et le Zonage : Traduction juridique du PADD sous forme de règles écrites et de cartes précises par parcelle.
- La Consultation des partenaires et l'Enquête Publique : Avis des services de l'État, des organismes publics et phase officielle d'information et de recueil de l'avis de la population.
- L'Approbation finale : Vote final du projet en Conseil Communautaire pour une entrée en vigueur sur l'ensemble des 54 communes.

Une démarche concertée : exprimez-vous !

Le PLUi s'élabore avec et pour les habitants. Tout au long de la procédure, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie met à disposition des moyens pour s'informer et donner son avis :

- Des réunions publiques d'information et d'échange sur les différentes étapes du projet.
- Un registre de concertation disponible au siège de l'agglomération et dans vos mairies.
- Des articles et dossiers d'information réguliers sur les supports de communication intercommunaux et municipaux.

Pour aller plus loin :

Retrouvez l'ensemble des actualités et documents relatifs au PLUi sur le site officiel de l'agglomération : www.coulommierspaysdebrie.fr ou renseignez-vous directement auprès du secrétariat de votre mairie.

J'accède à la carte participative :

Cliquez ou scannez le QR Code ci-dessous

Recensement sur notre commune



PROCHAIN RECENSEMENT
Du jeudi 21 janvier
au samedi 20 février 2027

Pour toute commune de moins de 10 000 habitants, le recensement complet de l'ensemble de sa population se fait tous les 5 ans ; le dernier recensement à Luzancy ayant eu lieu en 2022, c'est en début d'année 2027 qu'aura lieu le prochain.

À quoi sert le recensement ?

Déterminer les populations de référence de la France (connaître la diversité et l'évolution de la population de la France).
Décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire (résultats statistiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail…).
Produire de nombreuses études nationales et locales, notamment pour déterminer des critères comme le nombre d'élus au conseil municipal, de pharmacies sur un territoire… contribuer à la décision d'implantation d'équipements collectifs, au développement des moyens de transport, à l'estimation des besoins de logements… et également à déterminer la contribution de l'État au budget de la commune la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Répondre par internet

Depuis que le recensement est possible par internet, la réponse en ligne est largement attendue et privilégiée : c'est un véritable gain de temps et une source d'économie pour tous.

Qui vient chez vous ?

Pour mener à bien le recensement, plusieurs acteurs sont indispensables et nommés :

- le coordinateur communal (Mme HERAULT Laurence), qui sera en charge de préparer, encadrer et contrôler la réalisation de la collecte en lien avec un superviseur de l'INSEE ;
- 2 agents recenseurs, chargés de la réalisation de la collecte sur l'ensemble des habitations, réparties en 2 secteurs (ou districts). Il s'agit de Mme BARRAULT Véronique et M. SEURON Christian. Nous vous prions de leur accorder le meilleur accueil possible.


BARRAULT Véronique


SEURON Christian

Rappelons les 3 caractères du recensement

- Obligatoire : répondre au recensement est une obligation légale, un devoir civique.
- Confidentialité : les informations collectées sont strictement confidentielles et anonymisées, traitées uniquement par l'Insee à des fins statistiques.
- Déclaration : pas de remise en cause des réponses des habitants.

Ancien cimetière : la reprise des concessions abandonnées

L'ancien cimetière

En périphérie de l'église du village, il surplombe la Marne.

Le nouveau cimetière

À la sortie du village sur le plateau (en direction de Reuil-en-Brie), il est doté d'un columbarium et d'un jardin du souvenir depuis le développement du choix d'incinération pour les défunts.

Pourquoi reprendre des concessions ?

Le caractère d'usage illimité – proposé historiquement pour l'achat de concessions dites « à perpétuité » pour un caveau familial a eu pour conséquence la transmission de cet emplacement lors des successions familiales de fait, tout en laissant l'entretien de la sépulture à la charge d'une famille descendante progressivement absente, ou éloignée.
Or, de nos jours avec la dispersion géographique des familles, certaines concessions perpétuelles ne sont plus entretenues et se sont dégradées au fil du temps ; c'est dans ce cadre qu'intervient le droit de reprise des concessions funéraires par la commune : la procédure est soumise à de nombreuses conditions matérielles (la concession devant être déclarée « en état d'abandon » avéré et constaté) et des conditions de durée déterminées de manière administrative bien définie. Ces reprises respectueuses permettent de garantir le respect dû aux morts et aux des droits des familles.

Un chantier mené sur 3 ans

Commencée en 2019, la procédure, devenue exécutoire à partir de 2023, s'est déroulée sur 3 ans et a concerné 73 concessions de l'ancien cimetière. Le nombre important de concessions à relever et son coût ont conduit la municipalité à choisir une répartition en 3 secteurs et planifier cette opération sur 3 budgets annuels différents :

Fin 2023 – début 2024
33 concessions relevées + création d'un ossuaire

2024 – 2025
15 concessions, avec la réfection du mur de la sente derrière le cimetière

2025 – 2026
25 concessions + création d'un autre ossuaire





Dans le respect de la déontologie, les monuments ont été enlevés, les restes des personnes inhumées ont été déposés dans des reliquaires, tout en respectant le caractère familial de chaque emplacement ; les reliquaires identifiés ont été déposés ensuite dans des ossuaires. De tels travaux sont (et seront de nouveau) nécessaires pour assurer la bonne gestion et la pérennité de l'ancien cimetière.

Nous sommes conscients que les différentes interventions de l'entreprise mandatée pour ces travaux ont occasionné des désagréments provisoires mais répétés. Sachez que tout a été mis en œuvre pour qu'ils se déroulent toujours dans le plus grand respect des lieux et des familles. Nous vous prions de bien vouloir accepter de nouveau les excuses de la commune pour la gêne qu'ils ont pu occasionner involontairement.

INFOS PRATIQUES

Entretien des concessions : des outils à votre disposition

Pour que chacun puisse entretenir facilement la sépulture de ses proches, des outils vont être mis à disposition dans les deux cimetières de la commune. Vous les trouverez au point d'eau / local technique : de quoi désherber, entretenir et nettoyer en toute autonomie. Une seule consigne : pensez à les remettre en place après usage, pour que tout le monde puisse en profiter !



Que deviennent nos déchets ?

Voilà plus de 142 ans qu'un certain Eugène Poubelle, alors préfet de Paris, signa le 7 mars 1884 un décret obligeant les propriétaires à mettre à disposition de leurs locataires des récipients communs pour les résidus ménagers.
Malgré la volonté d'instaurer dès le début un tri en 3 catégories (verre & faïence, papier et chiffon, matière organique), la mesure a du mal à se mettre complètement en place et la population se contente de déposer en vrac ses ordures dans ces bacs fermés qui gagnent vite le nom de "Poubelles".
Un premier pas vers la gestion des déchets.

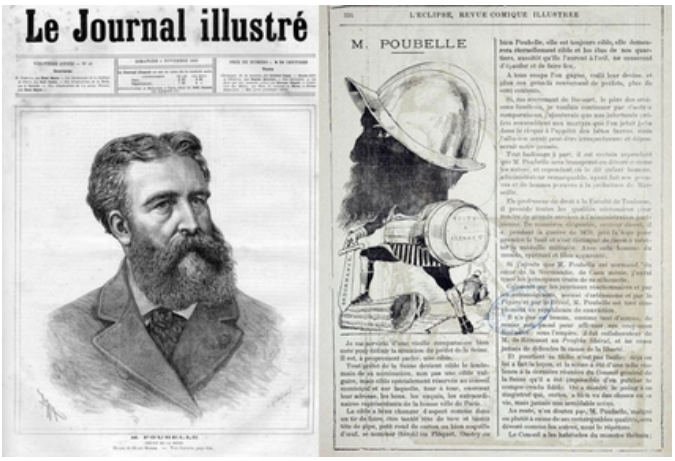

L'exception du verre et la consigne.

Le verre est à la fin du XIXe siècle un matériau coûteux à produire et le jeter après une unique utilisation n'a pas de sens. La consigne apparaît. Les brasseries, laiteries, limonadiers et autres producteurs consignent et récupèrent les bouteilles en verre, les lavent et les réutilisent. Bien moins cher que de broyer, fondre et mouler une nouvelle bouteille.
L'apparition des contenants en plastique dans les années 70, plus légers, standardisés et fabriqués de manière automatisée remplace la consigne.
La gestion de la consigne demande de la logistique, de l'espace de stockage, devient contraignante… Elle est peu à peu abandonnée et disparaît à la fin des années 90, sauf en Alsace qui s'inspire du modèle allemand. Son retour est néanmoins annoncé petit à petit.

Le tri des déchets

La mise en place du tri sélectif - notre bac jaune actuel - date de 1992 et en 2024 les collectivités ont l'obligation de proposer une collecte des déchets organiques pour les valoriser (biogaz, compost, etc.) plutôt que de les brûler ou les enfouir.
L'objectif du tri sélectif est la réutilisation des matériaux par leur recyclage, de manière à limiter l'utilisation de matière première.
Certains produits restent néanmoins difficiles voire impossibles à recycler et réutiliser. Ceux-là finissent dans le bac gris et sont incinérés pour 2 tiers ou enfouis dans des centres de gestion des déchets pour 1 tiers d'entre eux.
Et cela représente encore près de 250 kg par an et par habitant soit 17 millions de tonnes de déchets pour la France. C'est l'équivalent de 2500 Tour Eiffel ou 400 porte-avions Charles de Gaulle. Ou plus de 40 000 rames TGV…



Que deviennent nos déchets ?

Bonne nouvelle :

En réalité, près de 80 % du contenu du bac gris pourrait éviter l'incinération ou l'enfouissement grâce à un meilleur tri ! Les statistiques nationales ou départementales montrent les chiffres suivants :

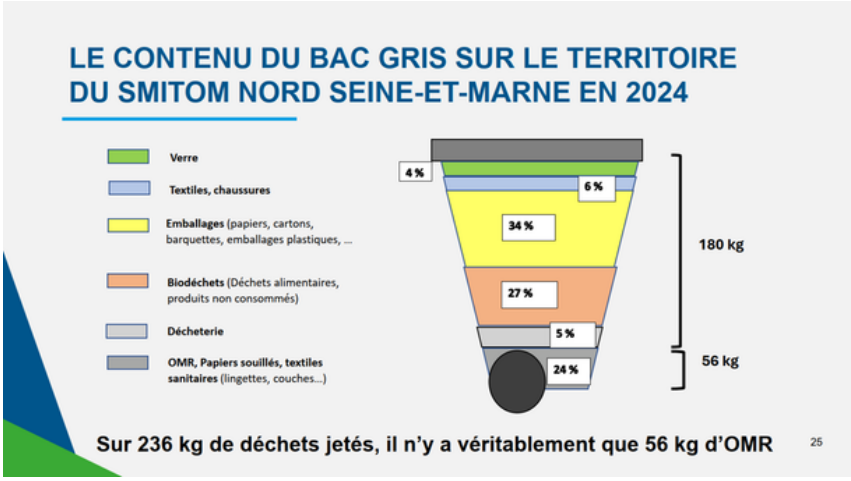

Un doute ?
https://quefairedemesdechets.ademe.fr/categories/
Pour aller plus loin :

- ADEME – Chiffres clés 2024 : https://tinyurl.com/ademe-dechets-2024
- Notre Environnement – Déchets ménagers : https://tinyurl.com/notre-env-dechets



Calendrier de collecte

LUZANCY – Calendrier de collecte

Novembre 2026 · Décembre 2026 · Janvier 2027

ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque JEUDI matin

Papiers sales, mouchoirs, restes alimentaires
Couches-culottes, articles d'hygiène
Vaisselle cassée, balayures
Sacs de 50 L max, dans le bac
INTERDITS : encombrants, déchets toxiques, piles, médicaments, végétaux

EMBALLAGES & PAPIERS

Mercredi matin, semaines impaires

Plastique (bidons, barquettes…), métal (aérosols vides, canettes…), carton (briques de lait…) et papiers (journaux…)
En VRAC : sacs fermés INTERDITS
Compactez mais ne les imbriquez pas
Verre : bornes à verre

VÉGÉTAUX

Vendredi après-midi, jusqu'au 30 nov.

Tontes, tailles, feuilles
Couvercle fermé, rien ne doit dépasser
Branches : 80 cm de long et 5 cm de diamètre max
Vrac à côté du bac interdit
Pot de fleur et terre interdits
Pas de collecte en déc. et janv. (reprise en avril)

NOVEMBRE 2026

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2026

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25 Non assurée	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2027

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1 Férié	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Sortir les bacs
Collecte du matin : la veille au soir. Collecte de l'après-midi : avant 11 h le jour même.

Jours fériés
Pas de collecte le 25 décembre et le 1er janvier. Pensez à consulter les jours de rattrapage.

Encombrants
Collecte en novembre, sur inscription uniquement : www.encombrants-covaltri77.com – 0 801 902 477.

Janvier 2027
Dates établies d'après le rythme du calendrier 2026 (emballages : 13 et 27 janvier). À confirmer sur www.covaltri77.fr.

CHIFFRES CLÉS

≈ 2,1 M€
coût de la collecte des emballages et des papiers pour COVALTRI77 en 2025

≈ 1,99 M€
montant versé par Citeo en 2025. Ces aides dépendent des quantités d'emballages et de papiers correctement collectés.

≈ 790 000 €
de pénalités en 2025 pour des déchets qui n'avaient pas leur place dans les bacs de tri. Une facture en augmentation chaque année : 682 382 € en 2024.

Un emballage bien trié finance le service. Une erreur de tri coûte à la collectivité… donc à nous tous.

Scannez-moi
Citeo – Guide du tri
Un doute sur un geste de tri ? Retrouvez toutes les consignes et l'appli gratuite.
citoyens.citeo.com/guidedutri

Scannez-moi
COVALTRI77
Calendriers, demandes en ligne, carte des points de collecte, actualités.
www.covaltri77.fr

Renseignements et adresses utiles

Urgences

- Gendarmerie : 01.60.22.01.19
- Pompiers : 01.60.24.22.90 ou 18
- Police secours : 17
- SAMU : 01.64.39.01.70 ou 15
- Centre Anti-Poison (Paris): 01.40.37.04.04
- Hôpital de Meaux : 01.64.35.38.38
- Hôpital de Château-Thierry : 03.23.69.66.00
- Hôpital de Coulommiers : 01.64.65.37.00

  Infirmières à Saâcy : 01.60.23.72.19

Mairie & services

Mairie : rue de la mairie, 01.60.23.61.57, secretariat@mairieluzancy.fr
Lun/Mar/Jeu 8h30–11h30, Mer/Ven 14h–17h

Bibliothèque : Rue de la mairie, 01.60.23.74.88
En alternance mer 15h–16h / Jeu 18h–19h
ou sur rendez-vous

Déchèterie : Lieu-dit, Les Couturelles, 77730 Saâcy-sur-Marne

Agence Postale Communale : 8 rue du 104e RI
Mar/Ven 16h–19h, Jeu/Sam 9h–12h



La mairie de Luzancy



La bibliothèque municipale


L'agence postale communale


La déchèterie intercommunale


Le foyer rural

Mise à disposition de la salle du foyer pour vos évènements privés
Renseignements, disponibilités et tarifs en contactant directement le 07.81.41.22.97 (appel / SMS) ou par mail à foyer.rural.luzancy@gmail.com
La mairie ne gère pas les réservations de la salle du foyer rural.

Cadre de vie

Pour que Luzancy reste un village agréable pour tous, nous vous rappelons que l'utilisation d'outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, nettoyeurs haute pression, etc.) est encadrée par arrêté préfectoral.
Voici les horaires et jours autorisés pour vos activités de bricolage et de jardinage :

Du lundi au vendredi
8h00 – 12h00 & 14h00 – 20h00
Le samedi
9h00 – 12h00 & 14h00 – 19h00
Le dimanche et les jours fériés
10h00 – 12h00

Le journal est en ligne sur notre site internet : https://luzancy.fr
Distribution dans les boîtes aux lettres après inscription en mairie un autocollant vous sera remis en retour

Les assistantes maternelles

Toutes les nounous agréées du village, leurs adresses et numéros pour les contacter facilement !

Mme BAUDRY Linda	21 D du Gal Leclerc	**06 42 65 78 45**	Luzancy
Mme CLEMENT Corinne	28 bis rue des Jardinets	**06 23 80 09 34**	Luzancy
Mme DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	**01 60 23 77 89**	Luzancy
Mme JACOB Vanessa	3 rue du 103e R.I.	**06 11 90 20 46**	Luzancy
Mme KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	**07 67 09 38 60**	Courtaron
Mme MESSMER Catherine	40 bis rue des Jardinets	**01 60 23 51 64**	Luzancy
Mme PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	**06 28 08 55 15**	Courtaron
Mme TOURNEUX Maeva	36 bis rue des Jardinets	**06 70 11 86 58**	Luzancy

INFORMATIONS

État civil

Mariages

- 24 octobre 2026 :

POIRON Gaëlle et FAVRE Fabien

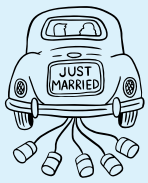

Naissances

- 05 décembre 2025 :

MARCAULT FEKIR Mélie

- 13 juin 2026 :

MOURAD Morgan



Attention : vous ne trouverez dans ce journal que les personnes ayant répondu favorablement au formulaire. Pour figurer sur cette page, remplissez le questionnaire en mairie ou sur le site internet.

Annuaire des acteurs économiques



JPH Event — Son, lumière, vidéo — www.jph-event.fr



Beauvois Jocelyn EURL — Plomberie, chauffage, carrelage — 01.60.23.51.18



La Brocante de Nicolas — Débarras, successions, vieux papiers — 06 86 25 04 31



Julio Elec — Électricité générale — 06 33 26 05 16



Patchwork — Casse-croûtes / Traiteur
06 98 53 37 28

Attention : vous ne trouverez dans ce journal que les acteurs économiques ayant répondu favorablement au formulaire. Pour figurer dans cet annuaire, remplissez le questionnaire en mairie ou sur le site internet.